

**2012/4357 - Modification du tableau des effectifs.** (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 26/03/2012, p. 0642)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

**M. BOLLIET Dominique**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, je voulais juste vous parler de sacs poubelles qui s'entassent sur nos trottoirs encore aujourd'hui, entre parenthèses je croyais que le conflit était fini mais je n'ai pas vu les éboueurs passer, et de dialogue social à la Ville mais M. Havard vous en a parlé tout l'heure donc je vous éviterai de redire ce qu'il vous a dit.

**M. LE MAIRE** : Je vous redis ce que je lui ai dit tout à l'heure, le dialogue social est un art toujours difficile que nous essayons de gérer dans la douceur plutôt que dans la violence et dans l'affrontement, même dans les circonstances les plus difficiles, et quelquefois cela arrive. Parce que le fait d'être président, d'être maire ne consiste pas à dire toujours oui, cela consiste hélas, c'est un art difficile, à dire très souvent non.

Mais si on disait oui à tout, alors la dynamique que connaît notre ville, peut-être, s'arrêterait immédiatement. Nous verrions, comme vous aimez à le répéter à chaque intervention budgétaire, nos frais de fonctionnement croître, l'autofinancement diminuer, notre dette augmenter et ce serait progressivement la paralysie de la Ville. Alors, voilà, on essaie d'être, au contraire, dans la dynamique et cela nous amène quelquefois à ne pas satisfaire toutes les demandes qui nous sont faites.

**Mme BALAS Laurence** : Ce n'est pas ce que je demande !

**M. LE MAIRE** : Mais, si l'on veut quelquefois avoir des éléments de justification... Moi, je suis prêt à ce que les salariés de la Ville de Lyon, à ce que les salariés du Grand Lyon, viennent me dire : « Voilà Monsieur le Maire, dans telle commune, regardez les rémunérations comme elles sont bien plus importantes qu'à la Ville de Lyon ! » Le jour où l'on m'amène des feuilles de paie de communes, de communautés urbaines où il y a une différence sensible, avec ce que l'on fait au Grand Lyon, alors à ce moment-là, je suis prêt, effectivement, à examiner toutes les revendications. Tant qu'on n'aura pas fait ça, pas simplement des discours verbaux car on peut tout redire dans les verbes : confrontons les faits, rien que les faits !

Monsieur Bolliet, vous voulez ajouter quelques mots ?

**M. BOLLIET Dominique**, Adjoint : Juste pour dire qu'effectivement le dialogue social, c'est une affaire délicate, il faut à la fois de l'écoute, de la bienveillance, mais beaucoup de rigueur et évidemment tenir sur un certain nombre de principes, pour garantir la qualité de nos services publics et le traitement équitable auquel nos personnels ont droit.

**M. LE MAIRE** : Simplement, pour rappeler que sur les catégories C, dont on parlait tout à l'heure -la quarantaine d'agents qui étaient dehors- à la demande générale, nous avions entre 2010 et 2012, fait en sorte que nous revalorisions cette catégorie et nous avons dépensé 1,5 M€. Donc après évidemment, on ne peut pas être dans la surenchère permanente, parce qu'on termine dans l'abîme !

Merci chers Collègues.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)